



---

**Communiqué du 30 mai 2022**

## **Val Tolosa: une nouvelle décision de la Cour Administrative d'Appel signant la fin du méga projet**

Rien de nouveau sur le plateau de la Ménude, le projet Val Tolosa devrait enfin finir dans les archives des Grands Projets Inutiles, stoppé à temps par la mobilisation de citoyens depuis plus de 17 ans.

Avec une réjouissante constance, les décisions des différentes juridictions confirment les mauvaises orientations prises depuis tant d'années, notamment la destruction d'espèces et de milieux naturels protégés et l'insuffisance des dessertes routières.

La décision de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse du 25 mai 2022, confirme l'annulation du permis de construire, le troisième délivré dans ce dossier.

La Cour met en avant l'illégalité du PLU tel qu'il avait été adopté au moment de la délivrance, hypothéquant ainsi tout nouveau projet sur le secteur.

Toute velléité de transformer le plateau de la Ménude en terrain de jeu pour candidats à la vente à la découpe est désormais illusoire.

Voilà des nouvelles qui devraient faire réfléchir aménageurs et promoteurs privés ainsi que les collectivités territoriales et accélérer la fin des projets datant du siècle dernier, projets définitivement dépassés par les exigences d'une transition écologique rapide et plus urgente que jamais.

Serons-nous enfin entendus ? Nous pourrions rapidement en juger selon la décision de nos adversaires à se pouvoir en cassation auprès du Conseil d'Etat.

Notre collectif, pour sa part, est ouvert à toute réflexion proposant une vision globale et intelligente du plateau de la Ménude, avec les élus, les décideurs privés, les différentes associations citoyennes et tous les plaisançois préoccupés par les décisions impactant l'avenir de leur commune .

Contacts:     Jutta DUMAS             06 61 66 21 19